



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU du 03 septembre 2012 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Michel Lauzet, Christian Lejeune, Pierre Etienne Toire, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Michel Noël, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four, Michel Ajalbert  
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absents : Jean-Pierre Fel a donné pouvoir à Michel Lauzet, Jacques Lours a donné pouvoir à Christian Lejeune, Hugues Deknudt a donné pouvoir à Guillaume Laybros, Marcelle Viprey a donné pouvoir à Pierre Etienne TOIRE, Nicole Bonal.

A été élu secrétaire de séance : Michel Lauzet.

### **Ouverture de la séance à 20H30**

---

#### **I – Approbation du compte-rendu du 25 juillet 2012**

---

Pierre TOIRE : il se parlait des biens de section, est-ce que le problème de Patrick VIAUD est réglé pour le bois ? Michel LAUZET : M. MARTINEZ de l'ONF est venu et il a fait le tour. Il y a encore du bois marqué qui peut se couper.

Christian LEJEUNE : il manque le point sur le remplacement du secrétaire de mairie. Il sera rajouté.

De plus Christian LEJEUNE trouve qu'il y a trop de réunions du Conseil Municipal et trop rapprochées. Le Maire répond que certaines délibérations arrivent au dernier moment ou sont urgentes donc nous sommes quelques fois obligés de nous réunir plus souvent (ex : chemin de Muret). Le Maire évoque aussi la lourdeur des ordres du jour. Il préfère réunir plus souvent le conseil avec des réunions courtes que d'avoir des ordres du jour importants et finir très tard.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

#### **II – Chemin de Muret**

---

M. le Maire rappelle l'objet de la procédure. Les propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquérir les parties du chemin.

Les propositions reçues par courrier sont les suivantes :

- M. et Mme LABORIE Jean-Paul proposent 6 € le m<sup>2</sup> pour les deux chemins sous réserve du résultat du recours devant le Tribunal Administratif,
- M. DEGOUL Jean-Louis propose 5 € le m<sup>2</sup> pour la partie du chemin qui longe ses bâtiments et accepterait de signer la convention de passage établie sur la parcelle BD 44 pour accéder au Pas de Cère, voir de céder ladite parcelle à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

Un document d'arpentage a été établi.

M. le Maire propose :

- de céder les terrains à 5 € le m<sup>2</sup> pour chacun des acquéreurs,

- de valider le document d'arpentage,
- de céder à M. Jean-Louis DEGOUL le chemin qui fait le tour de ses bâtiments, de l'entrée de chez M. LABORIE jusqu'à la grange représentant une surface de 857 m<sup>2</sup> à 5 € le m<sup>2</sup> soit 4285 €,
- de céder à M. et Mme LABORIE Jean-Paul le chemin qui descend vers la Route Nationale représentant une surface de 220 m<sup>2</sup> à 5 € le m<sup>2</sup> soit 1100 €.

Michel AJALBERT voudrait savoir où en est le recours de Laborie ? D'après notre avocate ce recours n'est pas recevable car il attaque un projet de décision et non une décision car toute la procédure n'était pas faite. Réponse dans l'automne.

**VOTE : Pour : 12**

**Contre : 2 (Jacques LOURS – Michel AJALBERT)**

**Abstentions : 0**

### III – Tarifs de la cantine

En accord avec Saint-Jacques-des-Blats, nous proposons de passer pour les enfants de 2,30 € à 2,50 € et pour les adultes de 5,50 € à 5,70 €.

Il y a globalement 66 élèves : 45 à Thiézac et 21 à Saint-Jacques. Et 6 ou 7 qui devraient rentrer en cours d'année.

Vu le nombre, cela nous a posé un petit problème de transports donc nous avons du rajouter un véhicule.

Pierre TOIRE : le taux d'augmentation entre le tarif enfant et adulte n'est pas le même.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

### IV – Ancienne école de Salilhès

Nous avons séparé le financement du logement et de l'atelier :

#### ATELIER :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	25 064,08 €	DETR	4 624,00 €
		Fonds propres	20 440,08 €
		<b>Total</b>	<b>25 064,08 €</b>

Le Conseil :

- AUTORISE le maire à contracter un prêt auprès du Crédit Agricole dans la limite de 20 600 € au taux de 3,90% sur 10 ans et à signer tous les documents nécessaires.

#### LOGEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux TTC (TVA 7%)	63 060,62 €	Communauté de Communes	8 000,00 €
		Conseil Général	11 500,00 €
		DETR	11 787,00 €
		Fonds propres (10%)	6 373,62 €
		Agence de l'eau	3 800,00 €
		CDC - Prêt PAM	21 600,00 €
		<b>Total TTC</b>	<b>63 060,62 €</b>

Le Conseil :

- AUTORISE le maire à contracter un prêt PAM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans la limite de 21 600 € au taux de 2,85% sur 10 ans et à signer tous les documents nécessaires,
- AUTORISE le maire à contracter un prêt auprès du Crédit Agricole dans la limite de 6 400 € au taux de 3,90% sur 10 ans et à signer tous les documents nécessaires,
- AUTORISE le maire à signer la convention Etat-Commune pour le conventionnement du logement,

- AUTORISE le maire à déposer les demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Préfecture et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Les anciennes toilettes vont être démolies et l'entreprise BOUSQUET commencera les travaux la semaine prochaine.

**VOTE : Pour : 12                                  Contre : 2 (LOURS – LEJEUNE)                                  Abstentions : 0**

**V – Renforcement du réseau électrique de « Bel Air »**

Le Maire explique qu'il y a quelques endroits où nous avons des soucis de réseau. Aujourd'hui l'urgence c'est Bel Air.

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que ces travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 1 556, 35 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit 1 versement appelé au décompte des travaux d'un montant maximum de 778,18 €.

**VOTE : Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstentions : 0**

Pierre TOIRE : en ce qui concerne Bel Air, il y a une reprise d'éclairage public qui techniquement est obligatoire. Concernant le Becquet ou la Raissonnière, pour les antennes isolées le SDEC propose de faire du souterrain seulement s'il y a du réseau France Télécom en appui dessus c'est la commune qui paye le passage des gaines. Il ne trouve pas cela normal car c'est la commune qui paye les investissements de France Télécom.

Le Maire précise que c'est une convention qui a été signée entre France Télécom et l'association des Maires.

Par exemple le nouveau propriétaire de la Raissonnière souhaite que cela passe en souterrain mais il y a 400 mètres donc il faut en parler. Il n'y a pas d'intérêt pour la commune, donc ce sera sûrement en aérien sauf cas particulier (participation des particuliers ou effacement des réseaux dans les villages).

**VI – Budget commune - Décision modificative n°2**

Pour financer le renforcement du réseau électrique de Bel Air, le Maire propose les ajustements de crédits suivants :

<b>COMMUNE - Fonctionnement</b>			
Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-779,00 €	
023	Virement à l'investissement	779,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>COMMUNE - Investissement</b>			
Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement du fonctionnement		779,00 €
2041582	Renforcement réseau électrique	779,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>779,00 €</b>	<b>779,00 €</b>

**VOTE : Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstentions : 0**

## VII – Questions et informations diverses

- Ecole de Thiézac : une nouvelle esquisse a été transmise par l'architecte prévoyant de ne pas faire la salle de gym et une rampe d'accès très longue. Mais cela ne convient pas. Si on part du principe de garder le RPI dans l'état actuel (3 classes à Thiézac et 1 classe à Saint-Jacques) cela permet d'économiser. Nous allons demander à l'architecte de revoir les plans en faisant de nouvelles modifications notamment dans la salle de gym : une classe et la garderie. Avec l'objectif de rentrer dans le budget. Au final on ne construirait que la cantine sur le terrain à côté avec un monte-charge qui ne servirait que pour l'école (accès personnes à mobilité réduite, approvisionnement...) L'investissement et le coût d'entretien est bien moins cher qu'un ascenseur d'immeuble. La gym se ferait sous le préau que l'on pourrait fermer suivant le coût et faire un revêtement au sol adapté. Tout cela à affiner avec l'architecte.
- Lotissement « Les Cazeaux » : nous avons eu le rendu de l'étude du CAUE. Une réunion sera prévue avec le CAUE, LOGISENS, DDT, Conseil Général et le Conseil Municipal pour voir les axes à suivre et les financements possibles.
- PLU : l'étude était en pause depuis longtemps dans l'attente du PPR qui est désormais approuvé. Le Maire a repris contact avec le bureau d'études CREA pour relancer la procédure. Comme les délais se sont allongés il y aura un avenant au marché car il faut reprendre le règlement et l'adapter avec le PPR. Ce surcout sera pris en charge par l'Etat. Une réunion de redémarrage sera prévue rapidement avec l'espoir de valider le PLU avant la fin de l'année.
- Réfection du bord de la chaussée devant la mairie et l'école : état très dégradé et une personne s'est blessée en tombant. Travaux confiés à l'EATP : 4473 €. Christian LEJEUNE regrette que la commission travaux n'ait pas été réunie avant de prendre la décision. Il ne conteste pas l'état dans lequel c'était mais plutôt la méthode de cette décision. Le Maire lui rappelle qu'il était présent lors du rendez-vous avec l'entreprise EATP. Christian LEJEUNE trouve qu'il était mis devant le fait accompli et affirme qu'à chaque fois qu'il y avait de nouveaux travaux non prévus initialement au budget il avait réuni la commission travaux pour en discuter. Maurice DEGOUL pense que les employés municipaux auraient pu le faire. Christian LEJEUNE répond qu'il y aurait eu un problème de temps car les employés n'auraient peut-être pas pu le faire aussi vite à la rentrée. Il aurait, dans ce cas là, fallu programmer les travaux pour la rentrée 2013-2014.
- Maurice DEGOUL remercie Pierre TOIRE pour le travail qu'il a réalisé au local de chasse du point de vue électrique. Pierre TOIRE précise que le problème n'est peut-être pas totalement réglé. Il faudrait regarder du côté des bâtiments techniques de la commune pour équilibrer et demande de faire attention à la consommation des appareils utilisés pour ne pas dépasser une puissance de 18 kW. Si nous devons augmenter le compteur à 24 kW les tarifs sont très importants.
- Pierre TOIRE rappelle que la vérification des extincteurs peut être effectuée gratuitement par Bouvier au lieu de SICLI actuellement comme nous sommes assurés chez Groupama. Le nécessaire sera fait.

## Question du public

- NEANT

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

**Le secrétaire de séance,  
Michel LAUZET**

**Le Maire,  
Guillaume LAYBROS**